



Compte rendu
Conseil de Quartier
RIVES DE FLOIRAC
Mercredi 5 juin 2019 à la salle des anciens combattants

1/ Mot d'accueil et d'ouverture

Madame LACUEY ouvre ce Conseil de Quartier en proposant de se consacrer au 1^{er} point de l'ordre, la limitation à 30 km/h. Concernant les budgets participatifs, Mme LACUEY rappelle que la Fabrique Citoyenne est le lieu ressource pour aider les habitants dans la rédaction et l'élaboration de leur projet.

2/ ORDRE DU JOUR

• **Consultation : limitation de la vitesse à 30 km/h sur la Ville**

- 70% de la commune environ est en zone 30 km/h. 98% des lotissements est en zone 30 km/h.
- Le passage en zone 30 nécessite des aménagements spécifiques, ce n'est pas le cas de la limitation à 30 km/h qui n'implique que la mise en place de panneaux de signalisation.

La réglementation portant sur la limitation 30 km/h et la différence entre une limitation à 30 km/h et une zone à 30 km/h sont plutôt méconnues. En cas de passage de la Ville à 30 Km/h, un travail de fond serait à faire avec les habitants pour faciliter l'adaptation.

Est-ce que la circulation à 30 km/h améliorerait la sécurité des usagers ?

Oui, quand les rues sont aménagées pour tous les usagers : piétons, cyclistes etc.

Attention : notons bien qu'une agglomération passée entièrement à 30 km/h n'a pas d'aménagements spécifiques.

La police nationale est en charge des verbalisations vitesses. La police municipale (12 policiers municipaux) est en charge des verbalisations des stationnements gênants ou interdits.

Enfin, au sujet du passage de la Ville à 30 km/h, voici la conclusion pour ce conseil de quartier :

- il faut garder les axes structurants à 50 km/h : avenue Pasteur / avenue Mitterrand/ Rue Edouard Vaillant.



- **Budgets participatifs édition 2019 : travail en petits groupes**

Les conseils de quartiers peuvent être force de proposition dans le cadre des budgets participatifs (fête du sport/fête de l'été/ l'Etangs heureux/ permanences sur la M270 et la Fabrique Citoyenne).

Depuis le 15 mai, les projets peuvent être déposés.

Date limite de dépôt des projets : vendredi 27 septembre 2019.

Questions diverses / Réponses aux demandes d'information

Stationnement du personnel de la Clinique du Tondu. Remontées d'habitants installés à proximité : demande de médiation avec le personnel de la Clinique et la Police Municipale.

Remarque : lors de spectacles à l'Arena, les personnels de nuit ont des difficultés à sortir.

Arena : aucune nuisance sonore et relativement bonne fluidité des sorties de spectateurs, mis à part la sortie du parking pour les spectateurs. Bonne offre de spectacles sur la ville de Floirac et la Métropole.

- Difficultés des habitants pour se garer devant chez eux malgré les macarons. Incivilités des voitures qui montent sur les trottoirs ce qui les abîme.

- Présence à chaque concert de la Police Municipale et de la fourrière.

- ➔ Proposition d'envisager une signalétique Mairie/Arena commune sur d'autres sites de stationnement avec une signalétique mentionnant le nombre de minute de marche pour se rendre à l'Arena (ex : 15 minutes Arena M270).

Place de la République : jardinières qui délimitent la non installation de voitures.

Euratlantique : ce projet pourra être évoqué lors d'un prochain conseil de quartier. La bonne articulation des différents projets de rénovation urbaine est une préoccupation forte sur laquelle la Collectivité est vigilante et attentive.

Installation de la Fibre : déploiement en cours

Quartier des Rives : les riverains souhaitent qu'un marché soit mis en place. Dès le mois de septembre, le dimanche matin, Parc du Castel, un marché s'installera avec 11 commerçants sédentaires proposant une offre variée, des produits bio et accessibles (places ouvertes pour commerçants passagers).

Repas de quartiers : dates fixes par quartiers pour faciliter le prêt de matériel.

Etang : une convention est en cours de formalisation avec la fédération de pêche pour créer un partenariat favorisant la sensibilisation au respect de l'environnement et la découverte de la pêche avec les écoles, le CSLH.

L'accès est toujours libre pour les pêcheurs, la baignade est interdite. Cet écriin est de plus en plus visité

Transports en communs : Demande de renforcement de la cadence des passages de bus sur le territoire floiracais. La demande est régulièrement relayée par la Ville auprès de TBM qui avance l'argument du faible nombre de passagers, la Ville mettant, elle, en avant le manque de bus qui ne favorise donc pas le nombre de passagers.

La question de la mise en place d'un BATcub est posée. Cette demande a été faite par la Ville.